

## ZIMBABWE

### Amnesty International s'oppose à l'extradition de mercenaires présumés vers la Guinée équatoriale

Index AI : AFR 46/016/2004

ÉFAI

Jeudi 20 mai 2004

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Amnesty International apprend avec inquiétude que le Zimbabwe projette d'extrader 69 mercenaires présumés vers la Guinée équatoriale : ces personnes courent de graves risques d'être torturées et de subir un procès inéquitable, où elles encourraient la peine de mort.

Ces 69 personnes ont été arrêtées le 7 mars 2003 à Harare, ainsi qu'un autre homme. Ils auraient des liens avec un groupe de 15 personnes arrêtées le 9 mars 2004 à Malabo en Guinée équatoriale, et accusées de préparer un coup d'État contre Teodoro Obiang Nguema Mbasogo, le président de Guinée équatoriale.

En mars dernier, Amnesty International a exprimé son inquiétude en apprenant que parmi les 15 mercenaires présumés détenus en Guinée équatoriale, certains, voire tous, avaient été sévèrement torturés, ce qui aurait provoqué la mort de l'un d'entre eux, Gerhard Eugen Nershz, le 17 mars. Les autorités guinéennes ont publiquement reconnu sa mort, mais l'ont attribuée à la « *malaria cérébrale* ». Cependant, des informations fiables indiquent que cet homme portait des traces de torture, qu'il était très malade, et que les autorités carcérales lui avaient refusé l'accès rapide à des soins médicaux. Il est mort peu de temps après son arrivée à l'hôpital.

Amnesty International rappelle qu'elle est opposée à tous les transferts militaires, de sécurité ou de police susceptibles de contribuer à des violations des droits humains. Les mercenaires opèrent en-dehors de la discipline militaire, du système judiciaire et d'un système militaire hiérarchisé. Amnesty International se félicite donc des tentatives faites pour établir un contrôle législatif sur les activités des mercenaires, comme la Loi sud-africaine relative à la réglementation de l'assistance militaire à l'étranger. Cependant, toute personne soupçonnée de telles activités et arrêtée pour cette raison a le droit de ne pas

être soumise à la torture et d'être jugée équitablement. Amnesty International s'oppose aussi à la peine de mort.

Les 70 personnes arrêtées au Zimbabwe ont été inculpées d'un certain nombre d'infractions reconnues par le droit zimbabwéen, notamment de violations des réglementations sur l'aviation, l'immigration et les armes à feu, ainsi que de la Loi relative à l'ordre public et à la sécurité. Leur procès vient de débiter à la prison de haute sécurité de Chikurubi.

Leur extradition est d'autant plus à craindre qu'en avril dernier, le Zimbabwe a passé un accord d'extradition avec la Guinée équatoriale.

Depuis lors, Amnesty International a reçu des informations indiquant que les autorités guinéennes avaient effectivement demandé l'extradition de 69 des 70 personnes détenues, en faisant spécifiquement référence à leur implication dans la préparation du coup d'État présumé. Amnesty International croit également savoir que le ministre des Affaires étrangères zimbabwéen a fait une recommandation favorable à l'extradition.

Depuis de nombreuses années, Amnesty International reçoit des informations sur le recours courant à la torture dans les centres de détention de Guinée équatoriale. Les personnes traduites en justice sont soumises à une procédure judiciaire qui, très souvent, ne respecte pas les normes internationales pour un procès équitable. Lorsqu'une sentence de mort est prononcée, elle est rapidement exécutée. En outre, ces 69 détenus risquent fort d'être jugés par un tribunal militaire, utilisant une procédure sommaire et sans droit d'appel. L'organisation estime que le bilan de la Guinée équatoriale en matière de droits humains doit empêcher toute extradition des mercenaires présumés détenus au Zimbabwe vers ce pays.

« *Le gouvernement du Zimbabwe ne doit pas remettre ces détenus à la Guinée équatoriale, en raison du risque grave de violation de leurs droits humains* », a déclaré Amnesty International.

Les 70 mercenaires présumés détenus au Zimbabwe possèderaient tous la citoyenneté sud-africaine, comme la majorité de ceux détenus en Guinée équatoriale.

Amnesty International soutient l'action de la Commission sud-africaine des droits humains, qui a demandé le 11 mai dernier au

---

gouvernement sud-africain de défendre le droit à un procès équitable et à des conditions de détention humaines de ses ressortissants détenus en Guinée équatoriale et au Zimbabwe.

*« Le gouvernement sud-africain doit envisager une demande d'extradition vers l'Afrique du Sud aux termes de la Loi relative à la réglementation de l'assistance militaire à l'étranger, et s'opposer à l'extradition de tous les Sud-africains détenus au Zimbabwe vers la Guinée équatoriale », a déclaré Amnesty International. ●*

**Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>**